

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 06068_001_08
ADRESSE DU SITE : 28 Chemin des Fonterines
COMMUNE : 06130 GRASSE
DATE : 15/11/2021

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

| | |
|--|---|
| OPÉRATEUR : | FREE MOBILE |
| COMMUNE : | GRASSE |
| NOM DU SITE : | Chemin des Fonterines |
| CODE SITE : | 06068_001_08 |
| ADRESSE : | 28 Chemin des Fonterines - 06130 GRASSE |
| TYPE DE SUPPORT : | pylône arbre |
| PROJET DE : | Nouvelle antenne relais |
| COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : | X = 973653.44, Y = 1863936.55 Longitude : 6.966758, Latitude : 43.678195 |

| CONTACT FREE MOBILE

| | |
|------------------|---|
| NOM : | Stéphane BARRY Responsable Collectivités Territoriales |
| E-MAIL : | sbarry@free-mobile.fr |
| ADRESSE : | Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris |

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Synthèse et motivation du projet | 4 |
| 2. Descriptif détaillé du projet et des installations | 5 |
| 3. Calendrier indicatif du projet | 8 |
| 4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation | 8 |
| 5. Plan de situation à l'échelle | 9 |
| 6. Plan de cadastre | 10 |
| 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après | 11 |
| 8. Déclaration ANFR | 14 |
| 9. Plans du projet | 15 |
| 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité | 22 |
| 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat | 22 |
| 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé | 24 |
| 13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence | 25 |

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires **et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.**

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et **afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile** dans l'ensemble des territoires. Et ce, **dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.**

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment **une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.**

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit **par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.**

En effet, **la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.**

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, **ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux,** exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de

travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Free Mobile projette d'installer un relais de téléphonie mobile sis 28, Chemin des Fonterines sur le terrain, référence cadastrale : *Section AL, Parcelle N° 34, commune de GRASSE* afin de développer et d'exploiter son réseau.

Ce projet consiste en la création d'un pylône de téléphonie mobile assurant, de par son emplacement, la couverture d'une partie de la commune.

Ce relais sur pylône sera composé de 3 antennes multi-bandes de 2.70M , azimuts : 40°,220° et 310 ° (*)

Afin d'avoir un dégagement suffisant pour assurer une couverture optimale, le pylône de téléphonie mobile atteindra la hauteur de 15 mètres.

Le pylône FREE MOBILE sera un pylône faux Cyprès de Provence.

Un faisceau hertzien prévisionnel sera également installé et permettra la liaison de site tiers.

La zone technique de FREE MOBILE sera placée dans une enceinte close, grillagée.

Le choix du pylône faux arbre permet enfin d'assurer un effet de continuité visuelle dans le paysage environnant, il s'intégrera parfaitement à l'existant respectant ainsi le cahier des charges de la Ville de Grasse en termes d'intégration exigée.

Caractéristiques d'ingénierie

| Nombre d'antennes | Existantes : 0 | À ajouter : 3 | À modifier : 0 |
|---------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Type | | | |
| Technologies | | 3G / 4G / 5G | |
| Azimuts (S1/S2/S3) | | 40°/220°/310° | |

Antennes : voir Plans DIM, tableau antennaires, folio 7

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

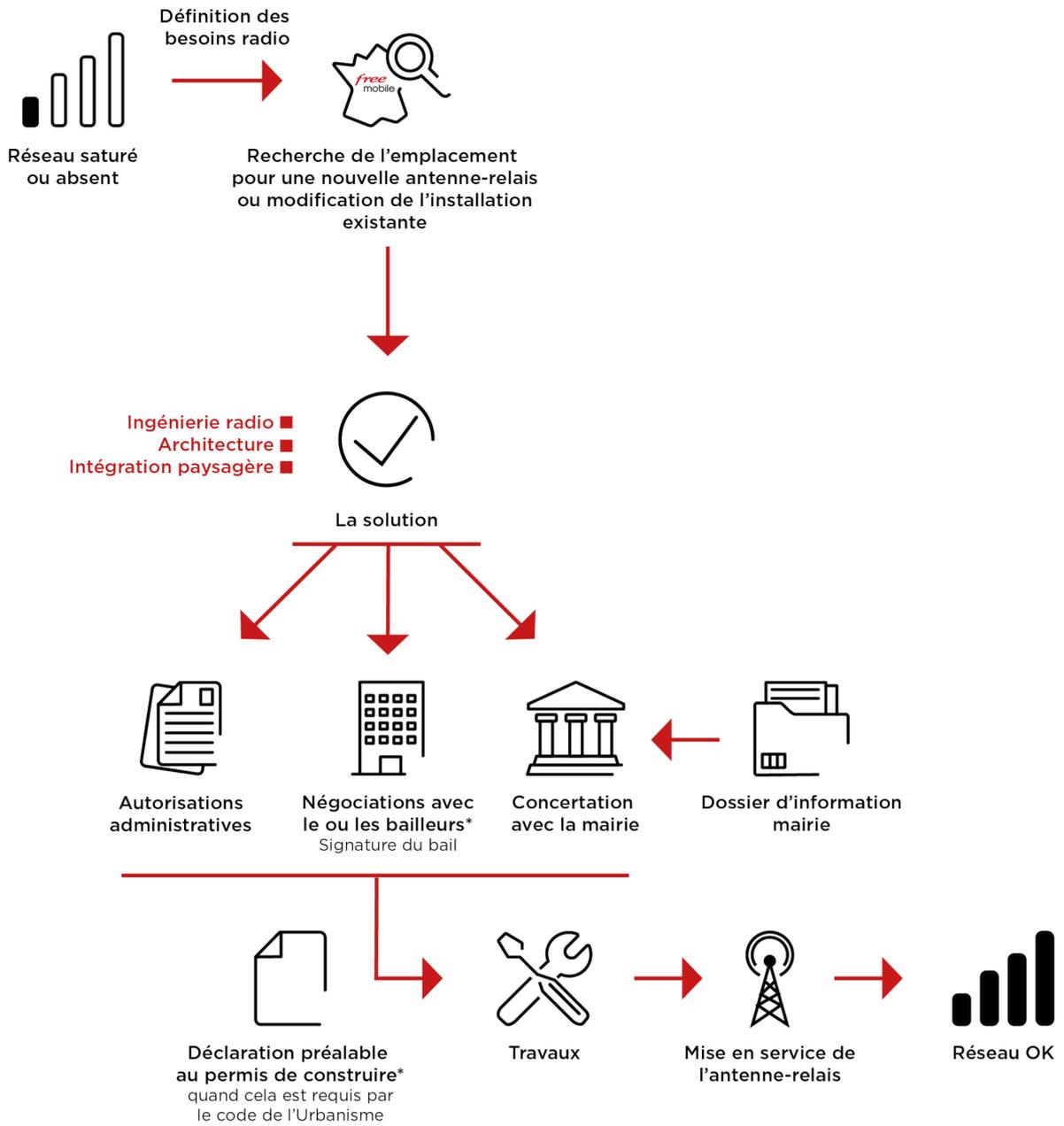
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

| | |
|--|---------------|
| Remise du dossier d'Information (TO) | Novembre 2021 |
| Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP) | Décembre 2021 |
| Début des travaux (prévisionnel) | Mai 2022 |
| Mise en service (prévisionnel) | Novembre 2022 |

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

28 Chemin des Fonterines
06130 GRASSE

Coordonnées

Lambert II étendu

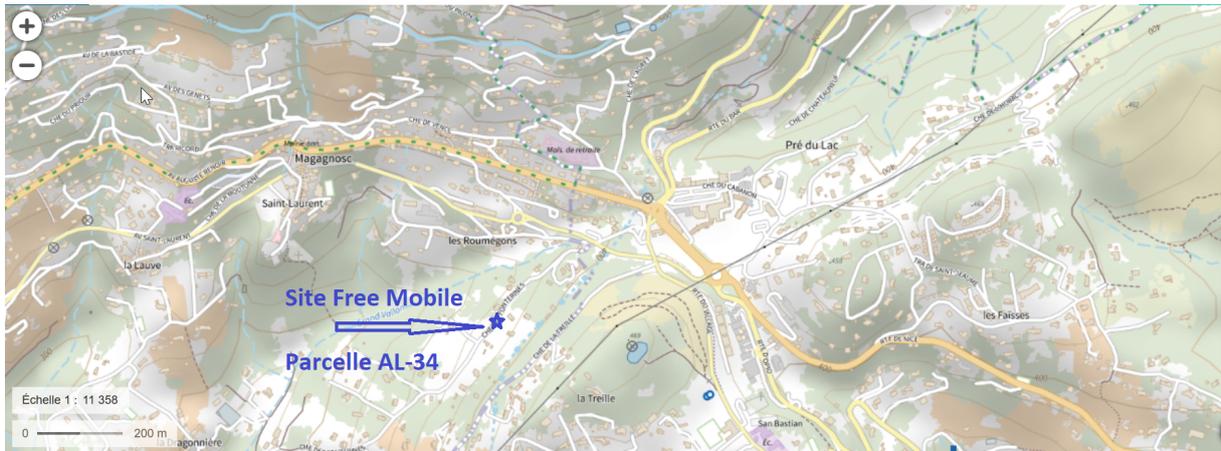
X = 973653.44
Y = 1863936.55

WGS 84

Longitude : 6.966758
Latitude : 43.678195

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

pas d'ouvrant à proximité des antennes

6. Plan de cadastre

Département :
ALPES MARITIMES

Commune :
GRASSE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/11/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GRASSE
Centre des Finances Publiques 29
TRAVERSE DE LA PAOUTE 06131
06131 GRASSE CEDEX
tél. 0493403601 -fax
cdfif.grasse@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

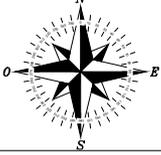
9. Plans du projet

| NOMENCLATURE | | |
|--------------|---------------------------|----------------|
| FOLIO | DESIGNATION FOLIO | PRESENCE FOLIO |
| 01 | NOMENCLATURE | OK |
| 02 | PLAN DE SITUATION | OK |
| 03 | PLAN DE MASSE EXISTANT | OK |
| 04 | PLAN DE MASSE PROJET | OK |
| 05 | PLAN D'ELEVATION EXISTANT | OK |
| 06 | PLAN D'ELEVATION PROJET | OK |
| 07 | TABLEAU ANTENNAIRES | OK |

| GRILLE D'EVOLUTION | | | | |
|--------------------|------------|-------------|----------------------------------|----------------|
| INDICE | DATE | DESSINATEUR | DESIGNATION | NOM ENTREPRISE |
| A | 26/10/2021 | L.SEJNERA | Emission Originale | Free mobile |
| B | 28/10/2021 | L.SEJNERA | Site recalé avec relevé géomètre | Free mobile |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| FONTERINES | | | | |
|---|---------------------------|---|--------------------|-------------------|
|  | 28, Chemin des Fonterines | | ID : 06068_001_08 | |
| | 06130 GRASSE | | Dessin : SEJNERA.L | |
| | N° FOLIO : 1 | NOMENCLATURE | | Date : 26/10/2021 |
| DOSSIER: DIM | INDICE : B | FICHER : 06068_001_08_FONTERINES_Plans_IndB.dwg | | ECH : 1/--- |

free



Zone à dépolluer et à débarrasser
Etude amiante à réaliser.



Aménagement aire de stationnement + piste pour engins de chantier.
Et remettre en l'état après la phase travaux

Rajout de terre pour mise à niveau du terrain.

16

32

33

35

36

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

55

63

74

75

77

78

79

85

86

88

90

91

92

256

258

259

260

261

307

308

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

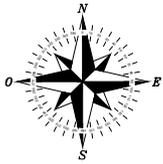
604

605

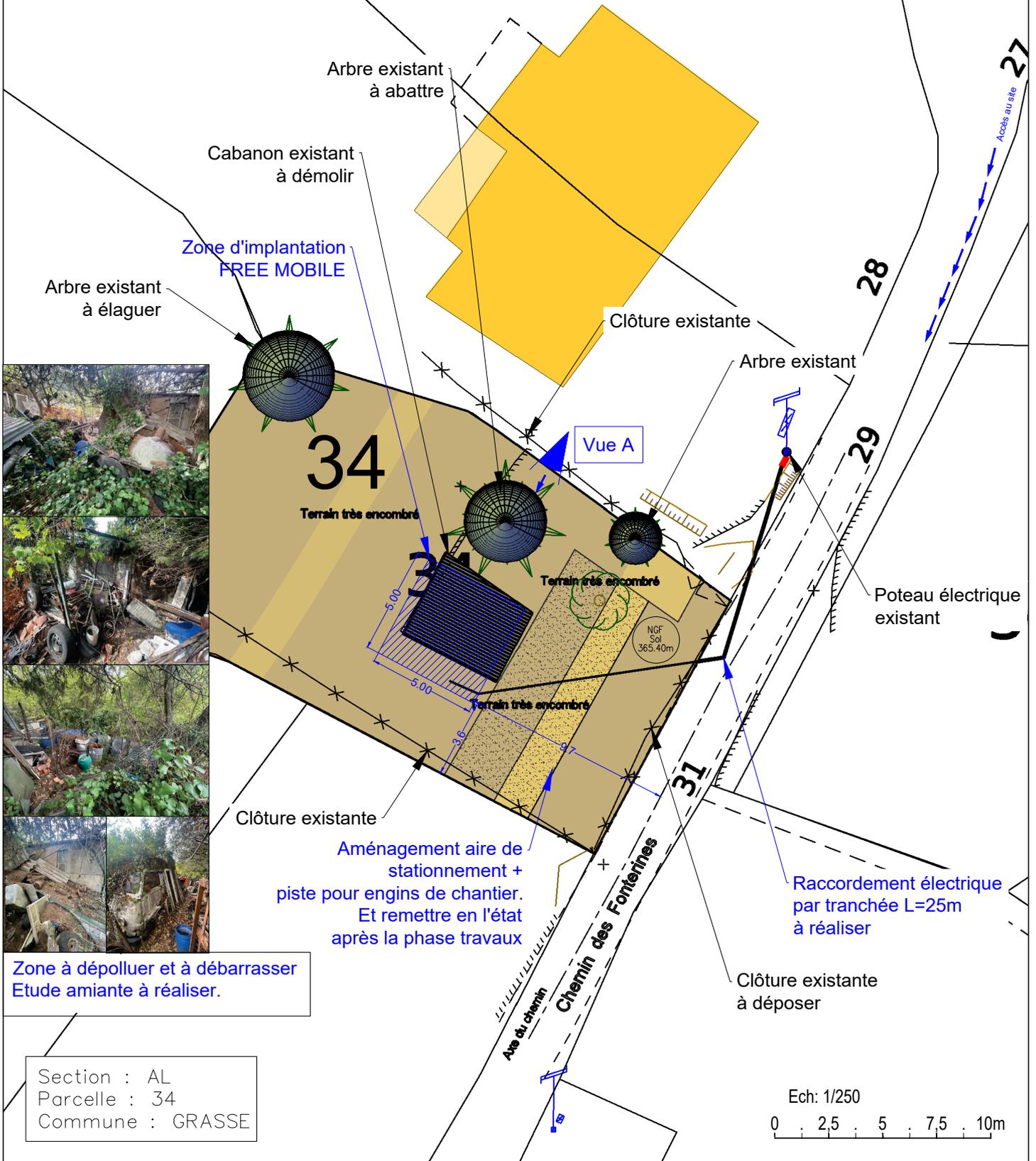
606

607

free



Rajout de terre pour mise à niveau du terrain.



FONTERINES

28, Chemin des Fonterines

ID : 06068_001_08

06130 GRASSE

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 3

PLAN DE MASSE EXISTANT

Date : 26/10/2021

DOSSIER: DIM

INDICE : B

FICHER : 06068_001_08_FONTERINES_Plans_IndB.dwg

ECH : 1/250

free mobile



Surfaces projetées au sol
des équipements
FREE-MOBILE est de
15m²

Pour la compréhension
du dessin, le branchage
a été masqué

Rajout de terre pour mise à
niveau du terrain.

Aménagement aire de
stationnement + piste pour
engins de chantier.
Et remettre en l'état après la
phase travaux

Pylône monotube
Type faux cyprès
H=15.00m
FREE-MOBILE

Zone technique FREE-MOBILE
Dim: 5.00 x 5.00 x 2.00m
avec clôture grillagée

S1: Antenne FREE-MOBILE 4G-5G
Réf: AEQE-I-IPAA multi-bandes, Az 40°
HBA:10.00m/sol - 375.40m NGF
HMA:11.36m/sol - 376.76m NGF
HSA:12.72m/sol - 378.12m NGF
sur membrure du pylône

2 Modules RF
sur membrure
du pylône

Massif béton enterré

NGF
Sol
365.40m

S3: Antenne FREE-MOBILE 4G-5G
Réf: AEQE-I-IPAA multi-bandes, Az 310°
HBA:10.00m/sol - 375.40m NGF
HMA:11.36m/sol - 376.76m NGF
HSA:12.72m/sol - 378.12m NGF
sur membrure du pylône

Parabole Iliad prév. Ø700mm
sur membrure du pylône.
HMA:14.40m/sol - 379.80m NGF

2 Modules RF sur membrure
du pylône

2 Modules RF
sur membrure
du pylône

S2: Antenne FREE-MOBILE 4G-5G
Réf: AEQE-I-IPAA multi-bandes, Az 220°
HBA:10.00m/sol - 375.40m NGF
HMA:11.36m/sol - 376.76m NGF
HSA:12.72m/sol - 378.12m NGF
sur membrure du pylône

Ech: 1/75

0 . 0,75 . 1,50 . 2,25 . 3m

Zone technique FREE-MOBILE
sur dalle béton DIM: 5.0 x 1.0 x 0.1m

FONTERINES

28, Chemin des Fonterines

ID : 06068_001_08

06130 GRASSE

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 4

PLAN DE MASSE PROJET

Date : 26/10/2021

DOSSIER: DIM

INDICE : B

FICHER : 06068_001_08_FONTERINES_Plans_IndB.dwg

ECH : 1/75

free

Zone à dépolluer et à débarrasser
Etude amiante à réaliser.



Vue A

Arbre existant
à abattre

Arbre existant

Rajout de terre pour mise à
niveau du terrain.

Aménagement aire de
stationnement + piste pour
engins de chantier.
Et remettre en l'état après la
phase travaux

Rajout de terre pour mise à
niveau du terrain.

Clôture existante
à déposer

365.40m NGF

Cabanon existant
à démolir

Ech: 1/100

0 1 2 3 4 5m

FONTERINES

28, Chemin des Fonterines

ID : 06068_001_08

06130 GRASSE

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 5

PLAN D'ELEVATION EXISTANT

Date : 26/10/2021

DOSSIER: DIM

INDICE : B

FICHER : 06068_001_08_FONTERINES_Plans_IndB.dwg

ECH : 1/100

free mobile

free

Pour la compréhension du dessin, le branchage a été masqué

Vue A

Surfaces projetées au sol des équipements FREE-MOBILE est de 15m²

Pylône monotube Type faux cyprès H=15.00m FREE-MOBILE

Parabole Iliad prév. Ø700mm sur membrure du pylône. HMA:14.40m/sol - 379.80m NGF

6 Modules RF sur membrures du pylône

S1-S2-S3: 3 Antennes FREE-MOBILE 4G-5G
Réf: AEQE-I-IPAA multi-bandes, Az 40°-220°-310°
HBA:10.00m/sol - 375.40m NGF
HMA:11.36m/sol - 376.76m NGF
HSA:12.72m/sol - 378.12m NGF sur membrures du pylône

Zone technique FREE-MOBILE
Dim: 5.00 x 5.00 x 2.00m avec clôture grillagée

Aménagement aire de stationnement + piste pour engins de chantier. Et remettre en l'état après la phase travaux

Hauteur sommitale : 16.00 m / 381.40 m NGF
Hauteur support : 15.00 m / 380.40 m NGF
HMA FH ILLIAD : 14.40 m / 379.80 m NGF
HSA antennes Free mobile : 12.72 m / 378.12 m NGF
HMA antennes Free mobile : 11.36 m / 376.76 m NGF
HBA antennes Free mobile : 10.00 m / 375.40 m NGF

365.40m NGF

Rajout de terre pour mise à niveau du terrain.

Ech: 1/100

0 1 2 3 4 5m

FONTERINES

28, Chemin des Fonterines

ID : 06068_001_08

06130 GRASSE

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 6

PLAN D'ELEVATION PROJET

Date : 26/10/2021

DOSSIER: DIM

INDICE : B

FICHER : 06068_001_08_FONTERINES_Plans_IndB.dwg

ECH : 1/100

free mobile

TABLEAU ANTENNAIRES en m

| Secteurs | Antennes | Azimuts | NGF réf sol : | | | | 365.40 | |
|----------|--------------------|---------|---------------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | | | HBA/SOL | NGF | HMA/SOL | NGF | HSA/SOL | NGF |
| S1 | 4G-5G Ht:2.72m | 40° | 10.00 | 375.40 | 11.36 | 376.76 | 12.72 | 378.12 |
| S2 | 4G-5G Ht:2.72m | 220° | 10.00 | 375.40 | 11.36 | 376.76 | 12.72 | 378.12 |
| S3 | 4G -5G Ht:2.72m | 310° | 10.00 | 375.40 | 11.36 | 376.76 | 12.72 | 378.12 |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | FH Ø 0.70m | --° | 14,40 | 379.80 | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | Ht/Sol | NGF | | | | |
| | Hauteur Support: | | 15.00 | 380.40 | | | | |
| | Hauteur Sommitale: | | 16.00 | 381.40 | | | | |

FONTERINES

28, Chemin des Fonterines

ID : 06068_001_08

06130 GRASSE

Dessin : SEJNERA.L

N° FOLIO : 7

TABLEAU ANTENNAIRES

Date : 26/10/2021

DOSSIER: DIM

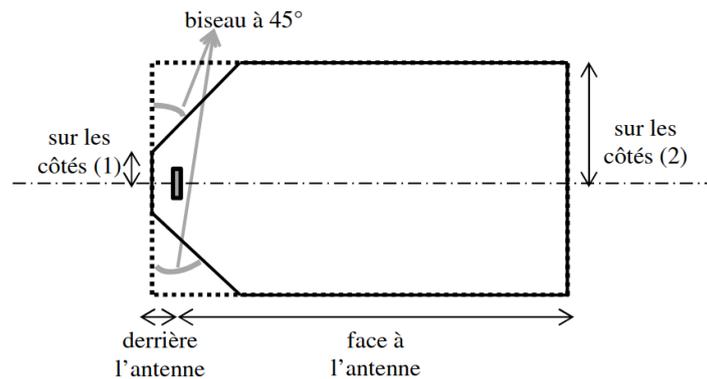
INDICE : B

FICHER : 06068_001_08_FONTERINES_Plans_IndB.dwg

ECH : -/---

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

| | |
|--|---|
| Site gouvernemental | www.radiofrequences.gouv.fr |
| Sites de l'Agence Nationale des Fréquences | www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/ |
| Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes | www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html |

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

| | |
|--|---|
| Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G | https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF |
| Antennes relais de téléphonie mobile | http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html |
| Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques | http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html |

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

| | |
|--|---|
| Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires | https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf |
| Présentation de la 5G | https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf |

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G - septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

| Date | Agence sanitaire |
|------------|--|
| janv-20 | Agence de Protection Environnementale irlandaise |
| 16-avr-19 | Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire |
| 28-mars-19 | Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019 |
| 11-janv-19 | Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019 |
| 05-mai-19 | Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyrelsen) |
| 19-févr-20 | Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne |
| 04-janv-19 | Autorité finlandaise de radioprotection |
| nov-19 | Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise |
| avr-20 | Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection |
| 03-déc-19 | Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande |
| sept-20 | Conseil de la santé des Pays-Bas |
| nov-19 | Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication |
| avr-19 | Food and Drug Administration (Etats-Unis) |

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France (61 V/m) conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002

| | 700 MHz | 800 MHz | 900 MHz | 1800 MHz | 2100 MHz | 2600 MHz | 3500 MHz |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre) | 36 | 39 | 41 | 58 | 61 | 61 | 61 |

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la**

mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.